



INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS

Document à l'attention des parents



Pour joindre la coordonnatrice en cas d'urgence (jour seulement) :

581 630-0364



MISSION DU CAMP :

La Ville de Bonaventure offre à sa population et à celle des municipalités avoisinantes, un camp de jour de sept (7) semaines aux enfants de 5 à 12 ans (maternelle 4 ans acceptée à condition que l'enfant ait eu 5 ans au 29 juin). Une équipe d'animation présente une programmation diversifiée dans les différents secteurs du loisir en utilisant tout le potentiel qu'offre le milieu. Des moniteur-trices formé-es et compétent-es sauront faire vivre aux jeunes des expériences enrichissantes dans un cadre sécuritaire.

VALEURS :

Respect – Plaisir – Sécurité – Encadrement

« Se divertir en suivant les règlements et en étant en harmonie avec tous les enfants du camp. »

HORAIRE DU CAMP :

29 juin au 14 août (7 semaines) du lundi au vendredi. Comme les enfants dorment au camp le 13 août, le camp se termine le matin et il n'y a pas de camp la journée du 14 août.

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

- Dès le 4 mai, 18 h pour les résidents de Bonaventure et le 5 mai, 12 h pour les autres municipalités.
- En ligne au villebonaventure.ca ou par téléphone au 418 534-2313 (18 h à 20 h le soir des inscriptions et durant les heures de bureau par la suite).

HEURES D'OUVERTURE :

DE 7 H 30 À 17 H - LE SERVICE DE GARDE EST INCLUS DANS L'INSCRIPTION

- 👏 Pour le bon déroulement des activités, les parents doivent venir porter et chercher leurs enfants durant les heures prévues, soit entre 7 h 30 et 9 h et entre 16 h et 17 h.
- 👏 Pour tout changement ou imprévu à votre horaire, veuillez en informer la coordonnatrice du camp de jour aussitôt que possible.
- 👏 Des pénalités monétaires peuvent s'appliquer si les horaires ne sont pas respectés (après 17 h).

LIEU DU CAMP :

- Le camp se déroule au Centre récréatif Desjardins avec accès au parc Louisbourg et des sorties régulières à la plage, en plus de sorties pour des activités à l'extérieur du camp, environ une fois par semaine.



MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

- **Inscriptions à la semaine seulement.**
- **Inscriptions en ligne** sur le site Internet de la Ville de Bonaventure (lien sur la page d'accueil).
- Vous devez d'abord créer **votre dossier en ligne** si vous n'en possédez pas déjà un.
- Avant l'inscription, vous devrez remplir la **fiche de santé** de votre enfant sur la plateforme d'inscriptions. Le formulaire est disponible dans le dossier de votre enfant, nous vous recommandons de le remplir à l'avance afin d'éviter les délais lors de l'inscription.
- Pour recevoir votre Relevé 24 (crédit d'impôt), vous devez ajouter **votre numéro d'assurance sociale** à votre dossier si ce n'est pas déjà fait. Pour ce faire, rendez-vous dans le bas de page de votre dossier en ligne et cliquer sur « Reçus d'impôts/dons ».
- En cas de besoin, vous pouvez aussi faire l'inscription par téléphone au 418 534-2313.
- Les heures d'ouverture pour les inscriptions par téléphone sont du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- Les inscriptions se font à la **semaine seulement** ou encore pour **toute la saison**.
- Le **service de garde** est inclus dans l'horaire du camp et est disponible pour tous, sans frais supplémentaires.
- L'inscription est confirmée par le **paiement complet**.
- Aucune inscription n'est acceptée sur place par l'équipe de moniteurs.

 **Il est important d'inscrire votre enfant sur la liste d'attente si jamais un groupe est complet, car nous pouvons adapter les groupes selon les besoins.**

MODALITÉS DE PAIEMENT :

- Le paiement doit se faire au complet au moment de l'inscription.
- Si le paiement est par téléphone ou en ligne, il se fait par carte de crédit uniquement.
- Pour tout autre mode de paiement, téléphonez pour un arrangement : 418 534-2313, poste 222.
- Aucun paiement n'est accepté sur place par l'équipe de moniteurs.

TARIFS

	1 enfant	2 ^e enfant d'une même famille (20 %)	3 ^e enfant d'une même famille (60 %)
1 semaine	90,00 \$	72,00 \$	36,00 \$
1 saison (7 semaines)	630,00 \$	504,00 \$	252,00 \$
Tarif non-résident – 1 semaine	105,00 \$	84,00 \$	42,00 \$
Tarif non-résident - 1 saison (7 semaines)	735,00 \$	588,00 \$	294,00 \$

 **Toutes les activités et les transports (plage et activités) sont inclus dans le tarif d'inscription.**



ANNULATIONS ET MODIFICATIONS :

- En cas d'annulation ou d'abandon du camp, aucun remboursement n'est effectué, sauf sur présentation d'un billet médical.
- Les modifications de dates (semaines) sont possibles dans la mesure où la place est disponible.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE :

7 h 30 à 9 h : Accueil des campeurs et jeux libres

9 h : Jeu thématique ou départ lors d'une activité à l'extérieur du camp

11 h 30 : Dîner et jeux libres

12 h 30 : Plage, piscine ou autre activité

16 h à 17 h : Départ des campeurs et jeux libres

LISTE DE MATÉRIEL À APPORTER AU CAMP :

- ✓ Une boîte à lunch avec bloc réfrigérant contenant un **dîner froid** et **deux collations** (sans arachides ou noix)
- ✓ Une bouteille d'eau (gourde)
- ✓ De la crème solaire (elle doit être appliquée tous les matins avant l'arrivée au camp, idéalement les jeunes doivent appliquer leur crème eux-mêmes durant la journée)
- ✓ Un maillot de bain
- ✓ Une serviette de plage
- ✓ Un chandail chaud
- ✓ Des espadrilles
- ✓ Un chapeau ou une casquette
- ✓ Un manteau de pluie lorsque nécessaire

L'enfant doit porter des vêtements adaptés à la température et prévoir des vêtements de rechange au besoin.

 **Il est important d'identifier le matériel de votre enfant.**

OBLIGATIONS DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR :

- Voir au caractère sécuritaire des activités et des équipements.
- Toujours déplacer les enfants de façon sécuritaire, en rang derrière un moniteur.
- Avoir en tout temps sur les lieux du personnel qualifié pouvant intervenir en situation d'urgence.
- Avoir avec eux en tout temps le matériel nécessaire en cas de blessures (exemple : trousse de premiers soins).
- Appliquer les règlements internes du camp pour permettre le bon fonctionnement et la sécurité des jeunes.
- Avoir des notions et de l'expérience en animation avec les jeunes.



NORMES DE LA PROGRAMMATION :

- Adapter la programmation aux capacités et à l'âge des participants leur permettant de vivre une expérience empreinte de plaisir, de défis, de progressions et de succès.
- Planifier des sorties à l'extérieur du camp qui mettront à l'avant-plan les ressources, les attraits, les installations récréatives, les activités sociales, la culture et la richesse des paysages et de la nature.
- Offrir une programmation variée et originale qui répond aux besoins et aux goûts de tous les types d'enfants.

SÉCURITÉ DU SITE ET L'ENVIRONNEMENT :

En tout temps, le personnel du camp doit s'assurer que les lieux et les installations de jeux soient sécuritaires.

Visite à la plage

- Il s'agit d'un moment de rafraîchissement, les enfants peuvent avoir de l'eau seulement jusqu'aux genoux.
- Les groupes du Camp KIOKI sont surveillés par deux surveillants-sauveteurs. Ceux-ci sont attirés au camp de jour exclusivement.
- Si vous le demandez, votre enfant peut porter un VFI (veste de flottaison individuelle).
- Le port du VFI pourrait être obligatoire si les surveillants-sauveteurs jugent qu'il serait plus sécuritaire que votre enfant en porte un.

Visite à la piscine municipale

- Le VFI (veste de flottaison individuelle) est obligatoire pour les enfants de 5 ans et moins.
- Les surveillants-sauveteurs évalueront les habiletés aquatiques des enfants de 6 à 8 ans. Après l'évaluation, chaque enfant saura s'il doit porter un VFI pour l'été ou non.
- Les enfants de 9 ans et plus porteront un VFI selon la recommandation de leurs parents.
- Si votre enfant a besoin d'un VFI, il portera un bracelet remis par les surveillants-sauveteurs pour l'identifier.

Allergies

Il est possible que le Camp KIOKI accueille des enfants **allergiques aux arachides, aux noix ou autres**. Afin d'assurer leur santé et leur sécurité, nous demandons votre collaboration en vous rappelant de ne pas mettre d'aliments qui pourraient contenir ces aliments dans la boîte à lunch de votre enfant, et ce, même si le partage de nourriture est interdit. Merci de votre collaboration.

ACTIVITÉS, TRANSPORT ET PROGRAMMATION

- Le transport est prévu pour aller à la plage, habituellement deux fois par semaine, les mardis et jeudis, selon la météo.
- Lors des journées à la plage, les jeunes quittent le camp en autobus vers 12 h 30 et les parents doivent aller chercher leur enfant à la plage de Beaubassin en fin de journée (stationnement public près de l'accueil du camping, rendez-vous ensuite au bâtiment d'animation).
- En cas de mauvaise température, des activités à la piscine sont prévues pour remplacer les sorties à la plage, dans ce cas, vous devrez aller chercher votre enfant au CRD en fin de journée. Vous serez avisé le matin même ou via la page Facebook.
- Des sorties à l'extérieur sont également au programme afin d'offrir le maximum de diversité pour un camp agréable et amusant pour les enfants. Elles ont lieu habituellement une fois par semaine, les mercredis. Les frais reliés aux activités et au transport sont inclus dans le tarif du camp.
- Un calendrier de la planification estivale est publié en début de saison ainsi que les vendredis pour les détails de la semaine suivante.
- Assurez-vous de rester informés de toute modification en vous abonnant à la page Facebook du camp KIOKI.

[Facebook.com/CampKioki](https://www.facebook.com/CampKioki)



RÈGLEMENTS DU CAMP KIOKI

1. Aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.
2. Faire preuve de respect des autres, du matériel et de l'environnement.
3. Respecter les consignes et les instructions des moniteurs et de la coordonnatrice.
4. La gomme est interdite en tout temps.
5. Les sandales ouvertes (*gougounes*) sont interdites, en raison des risques de blessures lors des activités physiques. Elles sont permises à la plage seulement.
6. Consignes lors du dîner et des collations :
 - Manger aux heures prévues ;
 - Rester assis tout au long de la période de repas pour permettre à tous les campeurs de prendre le temps de bien manger et de digérer un peu avant de reprendre les activités ;
 - Ramasser sa boîte à lunch et jeter ses déchets dans la poubelle ;
 - Ne pas crier et être calme ;
 - Ne pas partager son repas et ses collations.
7. Toujours aviser un moniteur lors d'un déplacement imprévu (ex. : pour aller à la toilette, chercher un ballon de l'autre côté de la clôture, etc.).
8. Aucun enfant n'est permis dans les locaux de matériel. Il faut donc demander à un moniteur lorsqu'on souhaite avoir du matériel.
9. Toujours aviser un moniteur lorsque l'enfant arrive le matin et quitte le soir.
10. Attendre le signal des moniteurs pour retourner jouer dans l'eau ou dans les jeux au parc. C'est une consigne importante lors du dîner, des collations et des moments où les enfants doivent se mettre de la crème solaire.
11. Toujours stationner son vélo à l'endroit approprié.
12. Arriver au camp avec sa bonne humeur. 😊

CODE DE VIE DE L'ENFANT

Étant inscrit au camp KIOKI de Bonaventure, je m'engage à respecter le code de vie tout au long de mon séjour au camp.

1. Je m'engage à ne jamais avoir en ma possession un aliment contenant des traces d'arachides et/ou de noix. Je m'engage aussi à ne jamais partager de nourriture.
2. Je m'engage à respecter toutes les personnes présentes au camp (enfants, moniteur.trice.s et autre personnel de gestion) en utilisant des paroles et des gestes respectueux en tout temps. Les jurons, le langage vulgaire, l'insolence, les injures, les moqueries blessantes et toute parole irrespectueuse sont prohibés en tout temps. Les jambettes, coups, attouchements inappropriés, gestes violents et tout geste de nature irrespectueuse sont interdits en tout temps.
3. Je m'engage à respecter les consignes des moniteur.trice.s., de la coordonnatrice et tout autre membre du personnel présent au camp de jour.
4. Je m'engage à respecter l'environnement (site et matériel) en tout temps. Je m'engage à utiliser adéquatement le matériel qui est mis à ma disposition et les installations du site. Je suis conscient.e que tout bris intentionnel ou par négligence évidente peut entraîner des frais à mes parents (frais de remplacement).
5. Je m'engage à ne pas avoir en ma possession un médicament sans en avertir mon moniteur.
6. Je m'engage à ne jamais quitter les lieux où se trouve mon groupe sans avoir l'autorisation d'un membre de l'équipe d'animation, et ce, même si l'un de mes parents (ou tuteur) me donne la permission. Je m'engage à rester avec mon groupe lors des déplacements.
7. Je m'engage à signaler à mon moniteur ou à un membre l'équipe tout manquement au code de vie de la part d'un enfant inscrit au camp.

En tant que parent, j'ai lu le document d'informations aux parents ainsi que les règlements du camp qui y sont inclus

J'ai fait part à mon enfant des règlements et du code de vie ci-haut et il s'engage à les respecter.

Le document à signer sera remis au début du camp.



MESURES DISCIPLINAIRES

Chaque enfant présent au camp doit se conformer au code de vie. Dans le cas d'un manquement au code de vie, selon le jugement du ou de la moniteur.trice, des mesures disciplinaires seront prises par ces derniers ou par la coordonnatrice.

Étape # 1

Premier avertissement à l'enfant et annonce de la conséquence qu'il y aura si cela persiste.

Étape # 2

Deuxième avertissement et application de la conséquence.

Exemples de conséquences :

- L'enfant est isolé seul dans une salle déterminée pour une durée d'environ 5 minutes.
- L'enfant mangera seul au dîner.
- L'enfant peut être privé d'une prochaine activité, etc.

Étape # 3

À la suite de la conséquence, le ou la moniteur.trice retourne voir l'enfant, le questionne sur ses agissements et lui demande de faire un geste réparateur.

Étape # 4

Les parents sont avisés le jour même de la situation qui s'est produite et de la conséquence appliquée, le tout en présence de l'enfant.

Étape # 5

La situation est notée dans le dossier de l'enfant, le jour même également.

Étape # 6

Si une situation nécessitant encore une note au dossier de l'enfant arrive de nouveau, en plus des étapes **1 à 5**, la coordonnatrice et le ou la moniteur.trice impliqué.e rencontreront le parent et l'enfant afin de trouver la solution pour changer le comportement.

Étape # 7

À la suite de cette rencontre, si l'enfant continue d'avoir un ou des mauvais comportements, il y aura un retrait définitif ou une suspension de l'enfant du camp de jour. Dans le cas d'une suspension de l'enfant, la durée sera déterminée selon la gravité du cas. À noter qu'aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.